

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Marion MAUFOUX, Bernadette MENOULLARD  
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mme Brigitte GUICHARDOT  
Mrs Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN et Joël BOUZIGON

Absents :

Date de convocation : 01/04/2015

Date d'affichage : 15/04/2015

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

**OBJET : APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste PELLEGRINI, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

**COMMUNE**

	<u>RÉSULTAT 2014</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2014</u>
FONCTIONNEMENT	+ 14 151.86 €	+ 102 059.74 €
INVESTISSEMENT	- 59 109.36 €	- 43 116.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 44 957.50 €</b>	<b>+ 58 942.93 €</b>

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

	<u>RÉSULTAT 2014</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2014</u>
FONCTIONNEMENT	+ 4 501.72 €	+ 40 332.40 €
INVESTISSEMENT	+ 9 439.77 €	- 4 962.58 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 13 941.49 €</b>	<b>+ 35 369.82 €</b>

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré et ne participe pas au vote, approuve par 6 voix pour et 0 voix contre, les comptes administratifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2014.

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

### **COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de 14 151.86 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 87 907,88 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 102 059.74 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement (c/1068) : .....43 116,81 €
- solde disponible : .....58 942.93 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) : .....58 942.93 €

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de 4 501.72 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 35 830,68 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 40 332.40 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement de l'exercice : .....4 962.58 €
- solde disponible : .....35 369.82 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) : .....35 369.82 €

## **OBJET : VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES**

A ce jour les taux des quatre taxes sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,58 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 16,16 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 12,13 %

Monsieur le Maire propose que nous n'augmentions pas les taux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de garder les taux inchangés.

## **OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2015**

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section FONCTIONNEMENT : 126 720.93 €  
Section INVESTISSEMENT : 131 016.81 €

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015**

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Section EXPLOITATION : 49 806.82 €  
Section INVESTISSEMENT : 42 928.58 €

## **OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler pour un an à compter du 01 mai 2015, le contrat de travail de Dominique LUSSIANA, en qualité d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe. Elle sera rémunérée sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale, indice brut 343, majoré 324, pour un horaire hebdomadaire de 2 heures.

## **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole élémentaire d'orgelet 50 Euros
- France Alzheimer 75 Euros
- Association des Donneurs de sang 150 Euros
- Restaurants du cœur 150 Euros

- Souvenir Français	90 Euros
- Téléthon AFM	100 Euros
- Association sportive	75 Euros
- Association scléroses en plaque	100 Euros
- Club Bellevue	100 Euros
- Foyer Socio Educatif	75 Euros
- Ligue contre le cancer	100 Euros
- Croix Rouge Française (épicerie sociale)	50 Euros

**OBJET : BAIL RURAL A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL**

Afin d'assurer la gestion durable de la pelouse sèche qui occupe la bordure Nord du marais des Monteilliers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de louer, pour une durée de 9 ans, à Madame Florence BRUEZ, domiciliée à Merlu – 39270 PLAISIA, une superficie de 70 ares de la parcelle ZC 50 « En Loisia » d'une contenance de 4 ha 23 a 60 ca, fixe le prix du fermage à 72,32 Euros de l'hectare par an soit 50,60 Euros par an pour la superficie de 70 ares louée à Madame Florence BRUEZ, indique que ce loyer sera actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages. L'indice de référence sera celui en vigueur au moment de la signature du bail, indique que le bail prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2015, autorise Monsieur le Maire à signer le bail rural à caractère environnemental avec Madame Florence BRUEZ ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DU SERVICE DE SOINS DE SUITE ET READAPTATION (S.S.R.) DU CHI D'ORGELET, ST JULIEN ET ARINTHOD**

Suite à l'audit effectué par un cabinet mandaté pour proposer des pistes d'organisation de l'offre de soins au sein de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'hypothèse de fermeture du Service de Soins de Suite et Réadaptation (S.S.R.) du CHI d'Orgelet, St Julien et Arinthod est envisagée.

La Commune de PLAISIA s'oppose à cette fermeture et décide :

- de demander le maintien du Service de Soins de Suite et Réadaptation (S.S.R.) du CHI d'Orgelet, St Julien et Arinthod
- de demander le retrait définitif de l'hypothèse de fermeture du SSR dans le plan de réorganisation de l'offre de soins au sein de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de mettre en place un système de traitement de l'eau à la station de pompage afin de garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée aux habitants.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après délibération, décide de procéder à la mise en place d'un système de traitement de l'eau à la station de pompage, constate que le devis estimatif présenté par la société SOGEDO s'élève à la somme de 19 400.00 euros hors taxes, sollicite de la Direction Départementale Economie et Environnement du Conseil Général du Jura l'attribution d'une subvention, sollicite de l'Agence de l'Eau l'attribution d'une subvention, précise que le solde du financement de ces travaux sera inscrit au budget primitif 2015 de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire